

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CDPC - Centre de droit pénal et de criminologie
SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université Paris Nanterre

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E



Au nom du comité d'experts :

Jean-Christophe Saint-Pau, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Christophe Saint-Pau Université de Bordeaux ()

Experts : M. Stéphane Detraz Université Paris Saclay (CNU 01)
Mme Laurence Leturmy Université de Poitiers ()
M. Jean-Christophe Saint-Pau Université de Bordeaux ()

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Catherine Marie

REPRÉSENTANT(S) DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Yan Dalla Pria, VP Recherche

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de droit pénal et de criminologie
- Acronyme : CDPC
- Label et numéro : EA 3982
- Composition de l'équipe de direction : Mme Julie Alix, Directrice, Mme Juliette Tricot, Directrice adjointe

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques
p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le centre de droit pénal et de criminologie est une unité de recherche entièrement consacrée au droit pénal et aux sciences criminelles. Compte tenu de sa taille, il n'est pas structuré en équipes, mais autour de quatre axes animés par un ou plusieurs enseignants-chercheurs.

Le premier axe « Théories et pensées pénales » entend favoriser la mise en perspective historique et comparative sur les doctrines et systèmes de pensée (courants philosophiques ou idéologiques, discours professionnels, politiques ou académiques) qui sous-tendent explicitement ou non le droit de punir.

Le deuxième axe « Sociologie des institutions pénales et procédures » trouve son ADN dans l'étude de la spécialisation des dispositifs pénaux et se traduit par une forte intégration des sciences sociales dans des recherches portant sur l'exécution des peines, la criminologie, la procédure pénale ou certains phénomènes criminels tel que le terrorisme.

Le troisième axe « Droit pénal de la probité et de la conformité » vise les rapports en droit et chiffres, le droit pénal du travail, la responsabilité des personnes morales et le devoir de vigilance et de conformité pénale (compliance).

Le quatrième axe « Droit pénal européen et international » permet le dialogue entre pénalistes et internationalistes sur la criminalité internationale et constitue le siège de plusieurs recherches en droit comparé et d'études participant à la construction du droit pénal européen.

D'autres thématiques se sont agrégées à la faveur des arrivées et départs avec comme trait commun la politique criminelle : lutte contre les violences de genre ; le terrorisme ; le traitement répressif des étrangers ou la digitalisation des techniques d'enquête.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC) a été créé en 1992.

Le CDPC est localisé sur le campus de l'Université Paris Nanterre au bâtiment Simone Veil (UFR droit et science politique). Il comprend une bibliothèque, accueillant un fonds documentaire spécialisé ainsi que des espaces de travail pour les doctorants et chercheurs invités ou accueillis, à laquelle s'ajoutent quatre bureaux abritant les enseignants-chercheurs membres du Centre et son responsable administratif.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le CDPC est rattaché l'École Doctorale de droit et science politique (ED 141).

Le CDPC fait également partie de la Fédération interdisciplinaire de Nanterre en Droit (FIND) avec huit autres unités de l'UFR Droit et Science Politique.

Le CDPC est pleinement investi dans le partenariat de recherche entre l'Université et le Tribunal judiciaire de Nanterre en tant que membre de l'Observatoire des Contentieux du Tribunal Judiciaire de Nanterre (OCTN).

Le CDPC est impliqué, à travers ses membres, dans l'Association française de droit pénal, l'Institut d'études et de recherches sur le droit et la justice, et l'association de recherches pénales européennes.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	3
Maitres de conférences et assimilés	6
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	10
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	6
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	20
Sous-total personnels non permanents en activité	26
Total personnels	36

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non-tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
U PARIS NANTERRE	9	0	1
Total personnels	9	0	1

AVIS GLOBAL

Le CDPC est une unité de recherche excellente, dont la visibilité nationale, voire internationale, est assurée. Il s'agit d'une unité de recherche de référence dans sa discipline.

Elle est d'abord structurée de manière cohérente autour de quatre axes de recherche qui englobent la matière pénale. Ces axes permettent à ses membres de développer librement leurs activités scientifiques personnelles ; ils sont étroitement liés à des parcours de Master, démontrant que la recherche nourrit la formation et réciproquement. Ces axes sont équilibrés et sont des marqueurs de la singularité de l'unité. Ils assurent la pérennité de la recherche, malgré les évolutions des membres.

L'unité est ensuite attractive par la participation de ses membres à douze projets de recherche : par exemple, on trouve un projet sur la motivation des peines correctionnelles et criminelles financé par le GIP Mission Droit et Justice (2019-2022), ou une importante recherche européenne CrossJustice (Knowledge, Advisory and Capacity Building information tools for criminal procedural rights in judicial cooperation, 2021-2023). L'unité se distingue également par l'organisation de manifestations scientifiques nationales (10) (par ex., le colloque Les principes du droit pénal à l'épreuve du recouvrement des avoies criminelles, 2019, en partenariat avec la chambre criminelle de la Cour de cassation, publié chez LGDJ, 2021) ou internationales (par ex., Colloque La compétence universelle face aux crimes internationaux – droit français et droit comparé – publié par la Revue des droits de l'homme, 2023), par la participation de ses membres à de nombreux réseaux de recherche européens, conseils et comités éditoriaux (AJ pénal, Revue de sciences criminelles, Archives de politique criminelle), à des sociétés savantes ainsi qu'à des réseaux de recherche (AFDP, AIDP, AFC...). Son rayonnement au niveau international se manifeste par l'accueil régulier de professeurs invités (un à deux par an, universités de Bologne, Ciudad Real, Catane, Luxembourg, Fribourg, Varsovie) et par la participation de ses membres à de nombreux réseaux de recherche européens et leur participation à des recherches internationales financées par l'Union européenne (par ex., Le projet ELI-Corporate Criminal Liability, co-financé par la commission européenne et European Law Institute). L'accueil et l'accompagnement qualitatifs des doctorants participent de cette attractivité. Les nombreuses activités doctorales proposées par l'unité sont de nature à stimuler leurs travaux de recherche (Doctoriales, réunion mensuelle, séminaire de Goutelas). En outre, les doctorants

bénéficient de financements des thèses diversifiés (un contrat doctoral par année, une convention COFRA et deux conventions CIFRE). L'attractivité de CDPC se manifeste également par la présence de chercheurs associés qui permet aux docteurs et aux enseignants-chercheurs d'autres universités, parfois anciennement rattachés à l'unité, de rester concernés par les activités scientifiques du CDPC, voire de co-porter des projets, ce qui est un atout considérable au regard de la taille modeste de l'équipe.

L'attractivité de l'unité tient aussi à la qualité de vie au travail avec des locaux favorisant la rencontre et la coopération, ainsi que des moments de convivialité (Déjeuners de Noël, par exemple) qui entretiennent des liens très visibles entre les membres, et anciens membres. Ces liens ont ainsi permis à l'unité d'être la première à l'université de Nanterre à reprendre une activité en présentiel après la crise Covid.

L'unité est surtout très active : 143 articles ou notes ; 106 communications à des colloques, dont 19 à l'étranger ; deux recueils de commentaires ; deux numéros spéciaux de revues ; onze ouvrages, dont cinq coécrits — par exemple, le manuel de référence Droit pénal du travail, LexisNexis, 7^e éd. 2022 — et deux recueils d'actes de colloques ; 40 chapitres d'ouvrages ; sept fascicules encyclopédiques ; seize articles de blog juridique ; onze autres publications. Cette production scientifique est continue, diversifiée et diffusée sur des supports éditoriaux de référence (AJ Pénal, Lefebvre-Dalloz, Revue de sciences criminelles...). La quantité et la qualité sont présentes.

L'unité inscrit enfin son activité dans la société par des actions originales et innovantes, à fort impact : Observatoire de la jurisprudence (Tribunal judiciaire de Nanterre), auditions parlementaires (par exemple, devant la mission d'information sur les enjeux de l'utilisation des images de sécurité dans le domaine public de l'Assemblée nationale, janvier 2023 ; devant la Délégation des droits des femmes, Assemblée nationale, Décembre 2023), une thèse sur convention Cofra (Gendarmerie nationale) et deux contrats doctoraux sur dispositif CIFRE (cabinets d'avocat), interventions sur des questions de société dans les médias. Par ailleurs un partenariat fécond et original a été noué depuis 2021 avec le Centre de recherches anglophones de l'UFR Langue et Cultures Étrangères (LCE) qui vise à dialoguer avec la production artistique autour des représentations du droit ou de la justice sur des débats et questions de société contemporains grâce au séminaire Arts et Justice (par ex., L'avortement et le procès de Bobigny, les crimes de masse, l'enfermement, le genre).

Cette appréciation très positive d'une unité remarquablement adossée à l'édition, à la formation, et très attractive et productive n'exclut pas d'identifier des points d'alerte ou de vigilance, voire quelques critiques.

L'unité est d'abord victime de trois départs de professeurs très actifs. Leur remplacement a été effectué avec cohérence et anticipation, mais il reste à assurer la pérennité et la soutenabilité de la trajectoire scientifique au regard de la taille modeste de l'équipe. Même s'ils demeurent des chercheurs associés, les anciens membres emportent avec eux leur activité scientifique qui ne peut pas être totalement comptabilisée pour le compte du CDPC. Il faut toutefois noter que les doctorants des anciens membres restent rattachés à l'unité de recherche.

La structuration en axes de recherche conduit à une spécialisation et à une personnalisation des activités scientifiques qui peuvent conduire à un cloisonnement intellectuel, et ainsi à entraver la recherche collective. Ces axes sont souvent incarnés par un chercheur et ainsi vulnérables en cas de départ. Même si la direction insiste sur l'absence de direction des axes, il reste que leur relation avec les directions de Master oriente l'animation vers les enseignants-chercheurs responsables. Sans doute cette vulnérabilité est-elle prise en considération par l'unité dans sa trajectoire qui envisage un axe transversal relatif aux mutations du droit répressif.

En raison de la petite taille de l'unité et de la bonne entente de ses membres, le CDPC ne formalise pas ses décisions, en particulier par des délibérations accessibles dans des procès-verbaux de conseil d'unité. En particulier, il n'existe pas de vote effectif d'un budget, définissant une répartition prévisionnelle des dépenses ; la gestion est ainsi réactionnelle au regard des sollicitations des enseignants-chercheurs. De même, la direction a récemment mis en place des délégués des doctorants, qui constituent un relai utile de la direction, mais dont le rôle institutionnel devrait être précisé dans les statuts en tant qu'élus au conseil de laboratoire.

La dotation de fonctionnement, de même que l'appui administratif et à la recherche, sont limités, ce qui implique une démarche proactive de réponse à des appels à projets pour lever des ressources propres. Or si les membres participent à titre personnel à des projets collectifs, l'unité n'est que très rarement porteuse, à elle seule, de projets de recherche (un seul projet significatif : *Les principes et pratiques de l'enquête pénale à l'épreuve des nouvelles technologies d'investigation et de surveillance*, IERDJ). Le personnel d'appui à la recherche, à temps partiel (30%), ne permet pas un accompagnement suffisant des enseignants-chercheurs au montage de projets de recherche.

L'unité développe ses activités scientifiques et doctorales dans un cadre autocentré. D'une part, l'intégration du CDPC dans la fédération interdisciplinaire de Nanterre en droit ne conduit pas à des projets inter-juridiques, impliquant d'autres unités de recherche et ainsi le droit pénal et les autres branches du droit, ce qui permettrait

d'enrichir certains axes (par exemple droit pénal et droit des affaires, droit pénal et droit international et droit de l'homme, droit pénal et droit civil...). De même, les thématiques qui marquent la signature de l'université (justice, équité, discrimination, Innovation sociale et jeunesse) ne sont pas reprises explicitement au sein des axes de recherche du CDPC. D'autre part, les activités doctorales, particulièrement notables, restent toutefois disciplinaires au sein du CDPC, toujours sans relation avec les autres branches du droit, ou restreintes à un réseau scientifique limité. À ce titre le séminaire de Goutelas, initiative remarquable, très riche et fructueuse, reste cantonné à certaines universités, et les doctorants ne semblent pas participer aux doctorales nationales de l'AFDP.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Les membres du CDPC se sont employés à répondre aux sollicitations nombreuses des médias non juridiques, contribuant ainsi à la visibilité de l'unité auprès du grand public (recommandation A).

L'équipe a développé et a diversifié les sources de financement des doctorants (Recommandation A).

La direction de l'unité a fait l'objet d'un roulement plus fréquent (recommandation B).

Le lien avec la mention de Master droit pénal et sciences criminelles s'est enfin resserré avec une concordance des axes de recherche et des parcours ainsi qu'une présentation du centre aux étudiants pour stimuler les vocations doctorales (Recommandation B).

Le CDPC s'est doté d'un site internet concourant à la lisibilité auprès du grand public.

Il s'est employé à bénéficier de plusieurs contrats doctoraux et à la conclusion de plusieurs conventions CIFRE, permettant ainsi un financement accru en faveur des doctorants.

Plus généralement en matière de la production scientifique, l'unité a perduré sur la voie de l'excellence scientifique en poursuivant ses substantiels travaux de recherche.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents en ce que la structuration des axes de recherches permet d'exploiter les compétences des enseignants-chercheurs, d'articuler la recherche et la formation en Master, de positionner l'unité de recherche sur des questions de société et d'assurer la visibilité de l'unité de recherche dans le monde académique et professionnel.

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'unité dispose d'une forte capacité à lever des ressources propres par ses réponses à des appels à projets et bénéficie d'un environnement matériel, éditorial et partenariat très favorable. Toutefois, la dotation récurrente reste faible et l'unité est confrontée à des départs d'enseignants-chercheurs très actifs. Les membres participent à de nombreux projets extérieurs à l'unité, dont les retombées financières sont seulement indirectes pour l'unité de recherche en ce que ses membres trouvent un soutien extérieur au financement de leur activité scientifique. L'unité est dotée d'un personnel d'appui à la recherche à temps partiel (30%) qui ne permet pas d'accompagner les enseignants-chercheurs dans le montage de projet de recherche.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

La gouvernance de l'unité est collective, en particulier pour les recrutements. Toutefois, le cadre institutionnel des prises de décision (conseil de direction, conseil de laboratoire), ainsi que la formalisation de ces décisions (PV) ne sont pas précisés. La place institutionnelle des doctorants est informelle. Un déséquilibre homme/femme peut être observé.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les profils des enseignants-chercheurs sont diversifiés (droit pénal général et procédure pénale, criminologie, droit pénal économique, droit pénal international et européen), permettent de couvrir l'ensemble de la matière pénale et des sciences criminelles et d'assurer un lien entre la formation (direction de Master) et la recherche.

L'unité de recherche contribue à une recherche appliquée en relation avec des défis sociétaux (violence de genre, lutte contre le terrorisme, espace pénal européen...).

L'unité entretient des liens étroits avec le tribunal judiciaire de Nanterre, avec un observatoire du contentieux et de la jurisprudence de cette juridiction singulière par son implantation géographique. Tous les membres du centre sont associés à l'observatoire, en particulier à la confection d'un recueil de commentaires des décisions de fond sélectionnées par les magistrats à raison de leur résonance sociétale, politique ou économique plus large.

Points faibles et risques liés au contexte

Les thématiques sont chacune liées à un seul enseignant-chercheur. Il y a ainsi addition de talents et de recherches individuels. Mais la recherche collective, à laquelle un groupe d'enseignants-chercheurs participerait, est moins visible.

Les thématiques sont cloisonnées. Elles correspondent aux centres d'intérêt des enseignants-chercheurs qui bénéficient ainsi d'un domaine réservé.

L'insertion de l'unité dans la fédération interdisciplinaire de Nanterre reste formelle, et ne se traduit pas par des projets de recherche inter-juridiques.

Les thématiques de l'Université (justice, équité, discrimination, innovation sociale, jeunesse) n'apparaissent pas au cœur des préoccupations scientifiques de l'unité.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Il s'agit d'une unité de recherche spécialisée et autonome, intégrée dans des réseaux de recherche et sociétés savantes.

Elle entretient des liens étroits avec des éditeurs (par exemple, Conseil scientifique, AJ pénal ou RSC) et se distingue par la qualité des supports de publication (AJ Pénal, RSC, Dalloz...).

Elle dispose d'un fonds documentaire structuré dans des locaux adaptés.

Le CDPC montre sa capacité à lever des ressources propres par réponse à des appels à projets. Par exemple, l'obtention d'une subvention de recherche octroyée, sur appel à projets, par l'IERDJ (Projet NTIS, L'appréhension des nouvelles technologiques d'investigation et de surveillance par la procédure pénale, 2021/2023) ou, ponctuellement, par des co-financements (Direction de l'Administration Pénitentiaire, Cour de cassation, Dalloz). Il faut aussi mentionner la participation de nombreux membres du CDPC à des projets collectifs (ANR, IERDJ, Commission européenne, etc.) qui, sans constituer des dotations propres pour le centre, contribuent également au financement d'une partie de la recherche de ces membres.

Points faibles et risques liés au contexte

Bien qu'en augmentation, la dotation de 13 K€ reste faible.

Trois départs de professeurs très actifs affaiblissent le potentiel et l'encadrement de la recherche.

La dispersion de certains membres dans des projets extérieurs à l'unité peut s'avérer préjudiciable.

Le personnel d'appui à la recherche est insuffisant au regard de la qualité et des ambitions de l'unité.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les quatre recrutements durant la période (deux professeurs/deux maîtres de conférences) se révèlent cohérents et choisis avec une discussion collective sur les profils.

L'unité dispose de viviers importants de jeunes chercheurs financés (cinq contrats doctoraux, un contrat doctoral sur dispositif Cofra avec la gendarmerie nationale, deux contrats doctoraux sur convention CIFRE avec des cabinets d'avocats durant la période et un postdoctorat).

L'unité est très attentive à l'impact environnemental de la recherche. L'impression est limitée au strict nécessaire, les formats numériques étant privilégiés. Au quotidien, sont mis à disposition des membres de l'unité de petits équipements permettant de limiter le recours aux objets à usage unique ou en plastique (bouteille d'eau en verre réutilisable, vaisselle diverse et textiles).

Points faibles et risques liés au contexte

Un déséquilibre femme/homme est observé (17 femmes sur 24 membres).

Le cadre (conseil de laboratoire, conseil de direction) et les modalités de prise de décision ne sont pas formalisés.

Le statut des délégués des doctorants est purement factuel et ne fait pas l'objet d'une reconnaissance institutionnelle.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'unité déploie un rayonnement remarquable, marqué par l'importance de ses publications dans des revues de renom, par son implication dans de nombreux projets de recherche internationaux comme nationaux, portant sur des thématiques diversifiées, par les responsabilités éditoriales de plusieurs de ses membres et par les liens créés avec des universités ou des collègues étrangers au service d'échanges internationaux fructueux.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'unité se singularise par l'implication de ses membres dans de nombreux projets de recherche, une douzaine au cours de la période évaluée, certains ayant bénéficié de financements européens (par exemple, le projet CrossJustice, achevé en 2023 ou le projet Criminal corporate Liability, en cours), d'autres ayant été menés dans le cadre d'appels à projets nationaux (par exemple, "La motivation des peines correctionnelles et criminelles : recherche sur les déterminants de la motivation des décisions pénales" [IERDJ 2019-2022 – Direction] ou "La prise en charge des violences conjugales par les professionnels du droit dans les marges du genre et de la sexualité" [ANR, en cours – Participation]).

L'unité se distingue aussi par l'organisation de colloques ou congrès internationaux (trois durant la période de référence, deux en 2019 et un en 2023) et par les invitations nombreuses de ses membres, enseignants-chercheurs titulaires comme doctorants, dans des colloques ou congrès, nationaux et internationaux (Italie, Lituanie, Pologne, Tunisie, Chine, Roumanie, Canada).

Plusieurs membres de l'unité assurent des responsabilités éditoriales dans des revues reconnues dans le champ du droit pénal (Revue de science criminelle, Archives de politique criminelle) et au-delà (Revue droit social).

Il convient également de relever la présence des membres de l'équipe dans des instances de pilotage de la recherche et/ou sociétés savantes : conseil scientifique de l'IERDJ, conseil d'administration de l'association française de criminologie, de l'association de recherches pénales européennes, de l'association française de droit pénal, conseil scientifique de l'association internationale de droit pénal.

L'attractivité de l'équipe est encore marquée par l'accueil régulier - un à deux par an, pendant un mois - de chercheurs et de professeurs étrangers, venant d'Italie, du Luxembourg, de Pologne, de Suisse..., certains sous le statut de professeurs invités.

L'unité conduit par ailleurs une politique active d'accompagnement des doctorants qui s'illustre par :

1. une politique d'accroissement des moyens de financement des thèses. À cet égard l'obtention durant la période de deux financements CIFRE et d'une COFRA doit être particulièrement soulignée.
2. un soutien scientifique apporté dans leurs travaux de thèse ; contributions dans des projets collectifs ; rencontres mensuelles de présentation des travaux de thèse ; contributions dans des projets collectifs ; publication d'écrits personnels ; « Doctoriales » une fois par an à Nanterre ; participation au séminaire biennal de droit pénal de Goutelas ; comités de suivis individuels organisés par l'équipe.
3. la qualité des conditions matérielles offertes (espaces de travail, fonds documentaire).

L'équipe se montre également soucieuse d'encourager ses membres maîtres de conférences au passage de l'habilitation à diriger des recherches, notamment en leur permettant de se désengager de certaines missions ou activités pour libérer du temps à la préparation de leur dossier.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Si la participation de l'unité à des projets de recherche est importante (neuf recensés durant la période considérée), le nombre de projets dont la direction est portée par l'un de ses membres apparaît plus faible (trois au cours de la période évaluée).

L'unité ne bénéficie pas d'un personnel d'appui à la recherche. La gestionnaire, affectée seulement pour un tiers de son temps à l'équipe, assure un appui administratif et financier, mais non scientifique faute d'y être formée.

L'équipe a connu durant la période un nombre assez important d'abandons de thèse (11), de doctorants non financés, ce qui doit être un point d'attention pour l'unité, même si on sait ce phénomène général et non spécifique au CDPC.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du CDPC, consacrée au droit pénal et aux domaines juridiques contigus, se caractérise par son ampleur, sa continuité et sa diversification. Les travaux sont réguliers, correctement répartis entre les divers membres du centre et sont diffusés par des éditeurs ou dans des revues de renom. Ils répondent à des problématiques sociales et juridiques actuelles et pertinentes.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1. Le CDPC s'est engagé dans une recherche ouverte sur le monde académique : création d'un portail HAL, mise à disposition d'un site internet dédié mis à jour (ce qui peut contribuer à assurer « la lisibilité de l'unité à l'égard du grand public », recommandée à l'issue de l'évaluation de l'exercice précédent) ; coédition d'une revue juridique (*Archives de politique criminelle*). Il n'omet pas d'y associer les jeunes chercheurs : organisation de journées des doctorants (« doctoriales » ; Portf. n° 3), invitation à destination de ces derniers à prendre part à des recherches collectives. L'on notera que le centre accueille cinq ATER, a accueilli deux conventions CIFRE et une COFRA (avec des cabinets d'avocat et la Gendarmerie nationale) et a bénéficié de cinq contrats doctoraux (ce qui répond à une autre des recommandations passées, consistant à « accroître les financements en faveur des doctorants »).

Le CDPC a rationalisé son activité, consacrée entièrement au droit pénal, autour de plusieurs axes, classiques ou renouvelés, choisis en fonction des spécialités des membres qui le composent et qui l'ont rejoint. Il en résulte une cohérence certaine, qui n'est pas et n'a pas besoin d'être synonyme d'homogénéité globale des thématiques couvertes.

Dans le cadre des thèmes abordés, la production scientifique prend les formes qu'on lui connaît habituellement : participations à des colloques (notamment les congrès de l'AFDP), y compris à l'étranger ou en langue étrangère (Bucarest, Vilnius, Bologne, Varsovie, etc.), manuels, notes de jurisprudence, chroniques législatives, etc., paraissant notamment dans des revues à comité de lecture et jouissant d'une large diffusion (*Rev. sc. crim.*, *Rec. Dalloz*, *AJ pén.*, *Arch. pol. crim.*, etc.). Mais elle est également complétée par des recherches « de terrain », chose peu courante chez les juristes (l'exemple est donné d'une collaboration avec des sociologues et politistes de l'Université Paris 1 et de l'IEP de Paris, pour le compte de l'Administration pénitentiaire, relative au « dispositif expérimental de contrôle judiciaire avec placement probatoire des auteurs de violences conjugales », et tendant à l'évaluation de ce dispositif).

L'ouverture des activités du CDPC aux évolutions et aux besoins sociaux contemporains ainsi qu'aux thématiques juridiques modernes (terrorisme, violences dites « de genre », saisies et confiscations, prononcé des peines, etc.) est ainsi manifeste.

2. Le CDPC (comptant, à la fin de l'année 2023, cinq professeurs, dont deux émérites, sept maîtres de conférences, dont un associé et deux en détachement, et un ATER docteur + un gestionnaire administratif à temps partiel) a une production scientifique substantielle (143 articles ou notes ; 106 communications à des colloques et conférences, dont 19 à l'étranger ; deux recueils de commentaires ; deux numéros spéciaux de revues ; onze ouvrages, dont cinq coécrits et deux recueils d'actes de colloques ; 40 chapitres d'ouvrages ; sept fascicules encyclopédiques ; 16 articles de blog juridique ; onze autres publications ; outre une dizaine d'auditions par l'Assemblée Nationale ou par des instances nationales ; l'on signalera par ailleurs la soutenance de sept thèses), rythmée par des rencontres mensuelles permettant de discuter des parutions en cours ou à venir et encouragée par l'édition de la revue *Archives de Politique Criminelle* et la direction de la *RSC*. La recommandation, formulée dans le rapport précédent, de « continuer sur la voie de l'excellence » est donc suivie.

L'on note ainsi un nombre important de notes et d'études ainsi que de participations à des colloques, de même qu'un nombre significatif d'ouvrages ou de chapitres d'ouvrages (en revanche les fascicules encyclopédiques sont en nombre réduit). À quelques exceptions près, l'ensemble des membres du centre est actif. Les travaux sont répartis de manière visiblement proportionnée entre ces derniers (compte tenu, pour certains, du caractère récent de leur entrée ou de leurs fonctions) ainsi qu'entre les divers axes. Au demeurant, les membres du centre ne sont pas affectés à un ou plusieurs axes déterminés.

Plusieurs travaux particulièrement marquants l'illustrent, qui se rattachent à ces axes. Ainsi, dans le cadre de l'axe « Théories et pensées pénales », est paru l'ouvrage, issu d'un cycle de séminaires auxquels ont participé

plusieurs membres du CDPC, intitulé « La simplification de la justice pénale. Derrière la promesse, quelle réalité juridique ? » (Daloz, 2022 ; Portf. n° 1). L'axe « Sociologie des institutions pénales et procédures » a quant à lui été l'occasion, pour certains membres du centre, de participer à l'évaluation du « dispositif expérimental de contrôle judiciaire avec placement probatoire des auteurs de violences conjugales » (dont les résultats sont parus en sept. 2022, éd. Ministère de la Justice ; Portfolio n° 2). À l'axe « Droit pénal de la probité et de la conformité » est rattaché le colloque, organisé en partenariat avec la Cour de cassation, consacré à « la confiscation des avoirs criminels » (actes parus chez Lextenso, 2020 ; Portf. n° 4). S'y ajoute un séminaire de quatre journées intitulé "Arts & justice", à caractère interdisciplinaire, abordant le capitalisme moderne sous divers angles, dont celui du droit pénal (Portf. n° 5).

3. Aucune observation particulière n'est à formuler en ce qui concerne l'intégrité et l'éthique. L'on observera simplement, ainsi qu'il a été dit, la parution dans des revues à comité de lecture.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La qualité du fonctionnement et des recherches du CDPC ne conduit pas à l'identification de véritables faiblesses ou risques de dégradation de la production scientifique du centre.

L'on peut néanmoins noter le départ de membres à l'activité scientifique substantielle (et engagée dans la direction de la Rev. sc. crim.) ainsi que — en comparaison des chiffres présents dans le rapport précédent (not. 255 articles scientifiques, 190 chapitres d'ouvrage, s'ils sont bien exacts) — une baisse du nombre de travaux.

L'on observera également le petit nombre de contrats de recherche portés ou co-portés en interne (3) ainsi que de colloques *stricto sensu* organisés ou coorganisés par l'unité (3), comparé au grand nombre de participations à des colloques extérieurs. Le faible appui administratif n'est pas de nature à améliorer la situation. Enfin, l'adhésion du centre à la Fédération interdisciplinaire de Nanterre en Droit ne paraît pas se manifester à grande échelle dans les travaux produits.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'inscription de l'unité de recherche dans la société est particulièrement remarquable. Outre un partenariat classique avec une juridiction, et le développement de recherche appliquée, les membres de l'unité sont extrêmement actifs et innovants. Ils ont ainsi développé des actions originales et interviennent régulièrement dans la presse écrite et radiophonique sur des sujets de société, partageant ainsi leurs connaissances avec le grand public, en même temps qu'ils apportent leur expertise à différentes institutions nationales et internationales. Un modèle à suivre.

1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La qualité des interactions du CDPC avec le monde non académique se manifeste particulièrement par la création d'un observatoire des contentieux et de la jurisprudence du tribunal judiciaire de Nanterre qui confectionne un recueil de commentaires des décisions de fond sélectionnées par les magistrats en raison de leur résonance sociétale, politique ou économique.

On constate de nombreuses auditions des enseignants-chercheurs devant des missions parlementaires (3), des assemblées territoriales (1), des commissions (3) ou différentes instances nationales (1) ou internationales (1).

Deux conventions CIFRE pour des contrats doctoraux ont été conclues avec des cabinets d'avocat et une thèse COFRA avec la gendarmerie nationale.

Les membres de l'unité participent régulièrement à des actions de formation continue de magistrats (trois à l'ENM) et d'avocats (quatre avec différents barreaux).

On peut noter un partenariat original avec le Centre de recherches anglophones de l'UFR LCE qui vise à dialoguer avec la production artistique autour des représentations du droit ou de la justice grâce au séminaire Arts et Justice (par ex., L'avortement et le procès de Bobigny, les crimes de masse, l'enfermement, le genre).

L'unité participe à une formation certifiante à destination des professeurs de lycée appelés à dispenser l'enseignement de Droit et grands enjeux du monde contemporain.

Plusieurs membres de l'unité interviennent régulièrement dans la presse écrite sur des sujets de société (trois dans le Monde), ainsi que dans des radios (trois), et constitution de podcast à destination de tous publics (trois).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Certaines activités sont liées à une personne et la diffusion reste dépendante de médias extérieurs.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

La trajectoire de l'unité est particulièrement claire, explicite et très pertinente. Elle manifeste une véritable stratégie. L'unité souhaite repenser ces quatre axes à l'aune de l'évolution de la recherche, de la composition du Centre et de l'orientation de ses membres (anciens ou nouveaux). La stratégie de l'unité est d'articuler la recherche et la formation en master (qui nourrit la recherche académique), mais également de conférer une marque scientifique à l'unité qui approche le droit pénal de manière transversale et transdisciplinaire, en particulier avec l'apport de la criminologie et de la sociologie.

Les quatre axes ainsi redéfinis au regard de cette double stratégie sont :

- un **axe Criminologie et sociologie du droit et des institutions pénales**, étroitement lié au parcours de Master Droit pénal et politiques criminelles, où les disciplines, dispositifs, acteurs et catégories du pénal sont éclairés et travaillés à partir des apports, en particulier méthodologiques, de la criminologie et de la sociologie du droit.
- un **axe Droit pénal économique et conformité**, directement rattaché au parcours de Master du même nom, qui vise à interroger la formation d'un « droit de la conformité », entre inspiration et contestation, complémentarité et concurrence, prolongement, déclin ou renouvellement de la matière pénale.
- un **axe Droit pénal international, européen et comparé**, qui prolonge le parcours de Master Droit pénal international et comparé et explore les mouvements et processus d'internationalisation et d'eupéanisation du droit pénal en mobilisant les ressources de la méthode comparative.
- un **axe Mutations du droit répressif**, qui, par son autonomie, vise à relier ou confronter davantage de manière systématique les tendances — communes ou différenciées — observées dans le cadre des trois autres axes et à dévoiler les transformations profondes — leur(s) sens (direction comme signification) et rationalité(s) — d'une matière pénale surinvestie par les politiques publiques nationales et internationales.

La direction indique privilégier les trois axes en lien avec les trois masters ce qui constitue une architecture solide et cohérente, qui permet de cibler un vivier d'apprenant-chercheur, et de motiver des candidatures à un contrat doctoral en lien avec les thématiques des axes/Masters et consécutif à des mémoires de recherche.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le comité recommande de formaliser le cadre institutionnel des décisions (conseil d'unité, conseil de direction), de voter un budget prévisionnel, de rédiger des procès-verbaux et de préciser la place institutionnelle des doctorants au sein du conseil d'unité.

Le comité recommande de répondre à des appels à projets, portés exclusivement par l'unité, pour lever des ressources propres, augmenter l'appui à la recherche et l'encadrement administratif, encourager la recherche collective et décloisonner les axes de recherche.

Le comité recommande de définir une stratégie et une procédure de détermination des sujets de thèse au regard des axes de recherche.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Le comité recommande de veiller à ce que la participation des membres du laboratoire à des projets de recherche extérieurs ne soit pas un frein au déploiement de contrats de recherche portés collectivement par l'équipe.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité recommande de maintenir l'excellent niveau de production scientifique, en qualité et en quantité, qui concourt à la reconnaissance du CDPC.

Il recommande également à l'unité de s'assurer de la pérennité de chacun des axes de recherche qui la structurent, compte tenu du départ de certains de ses enseignants-chercheurs. Pour le même motif, il lui recommande en outre de veiller à conserver l'accès aux éditeurs et revues juridiques susceptibles d'accueillir ses travaux.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Le comité recommande de développer des outils de communications de l'unité de recherche.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 25 novembre 2024 à 09h00

Fin : 25 novembre 2024 à 18h00

Entretiens réalisés : en présentiel ou en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Planning entretiens Hcéres – CDPC Université de Nanterre Distanciel – 25 novembre 2024

8 h 30 - 8 h 45	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs avec la ou le référent(e) technique de l'unité
8 h 45 – 9 h	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique Lien Zoom géré par le conseiller scientifique
9 h 00 – 9 h 05	Temps de connexion
9 h 05 – 9 h 35	1^{ère} Séquence – 30 minutes Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité :
9 h 35 – 9 h 40	Temps de connexion
9 h 40 – 10 h 25	2^{ème} Séquence – 45 minutes Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles, sera présent : <i>Yan Dalla Pria, VP Recherche</i> Lien géré par l'unité
10 h 25 – 10 h 35	Pause
10 h 35 – 10 h 40	Temps de connexion
10 h 40 – 11 h 40	3^{ème} Séquence – Réunion plénière - 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses Ensemble des membres de l'unité, y compris les professeurs émérites, les chercheurs associés, les doctorants, les personnels d'appui à la recherche. Lien géré par l'unité
11 h 40 – 12 h	Huis-clos comité /CS Lien géré par le CS
12 h – 13 h 30	Pause déjeuner

13 h 30 – 14 h

4^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction).
Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

Lien géré par l'unité

14 h – 14 h 05

Temps de connexion

14 h 05 – 14 h 35

5^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.
Il est souhaitable de prévoir un ou plusieurs représentants

14 h 35 – 14 h 50

Pause et huis-clos comité/CS

14 h 50 – 15 h 20

6^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction

Lien géré par l'unité

15 h 30 – 18 h

Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique –
Lien zoom géré par le CS

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Nanterre, le 17 janvier 2025

Yan DALLA PRIA
Vice-Président délégué à la
recherche
ydallapria@parisnanterre.fr

■ **Objet : réponse de l'établissement déposant – Evaluation par le
HCERES du Centre de Droit Pénal et de Criminologie (CDPC).**

Madame, Monsieur,

L'université Paris Nanterre adresse ses plus vifs remerciements au comité de visite du HCERES pour l'attention portée à l'évaluation du Centre de Droit Pénal et de Criminologie (CDPC) ainsi que pour les recommandations formulées.

Cette unité de recherche, spécialisée sur l'analyse des mutations du droit répressif, est reconnue par l'établissement pour la grande qualité de sa production scientifique. A cet égard, si les axes définis par l'unité ne font pas explicitement référence aux thématiques constitutives de la signature établissement, il ne fait aucun doute que nombre de travaux menés par ses membres, par exemple sur le droit pénal des discriminations et des violences, l'articulation entre législations anti-terroristes et libertés publiques ou l'innovation juridique, s'y inscrivent pleinement.

Certaines recommandations exprimées par le comité HCERES ont d'ores et déjà été mises en œuvre. A la suite de sa visite, le CDPC a décidé collectivement de formaliser l'organisation de son assemblée générale et de son Conseil, au sein duquel des doctorants siègeront désormais formellement. Le laboratoire a ainsi devancé le projet de l'établissement d'encourager ses unités de recherche à actualiser leur règlement intérieur et à formaliser leurs processus décisionnels internes.

D'autres recommandations s'inscrivent en cohérence avec la politique actuellement mise en œuvre par l'Université Paris Nanterre. La visibilité des travaux de recherche du CDPC devrait ainsi être améliorée par la refonte du site institutionnel de la recherche de l'établissement, et notamment sa page « Actualités de la recherche », mais aussi par l'ouverture d'une plateforme « Plug in Labs » accessible au public qui permettra d'identifier, à partir de mots clés, les laboratoires de l'Université Paris Nanterre travaillant sur une thématique donnée. L'établissement est en outre bien conscient de l'insuffisance du personnel d'appui à la

recherche mis à disposition du CDPC. En réponse à cette difficulté, il mène actuellement une réorganisation de ses personnels d'appui à la recherche qui, couplée à une campagne emploi ambitieuse sur la catégorie des personnels administratifs, devrait permettre d'améliorer très significativement l'accompagnement de ses unités de recherche, en particulier pour le montage de projet.

L'établissement prend également note des remarques afférentes à la faiblesse de la dotation de recherche du CDPC (13k€). Cette dotation est calculée selon des critères votés en commission recherche en 2021, qui prennent en compte le nombre d'enseignants-chercheurs et le taux de soutenance. La dotation est évaluée chaque année et les variations ne peuvent pas excéder 20%. Les critères pourraient être revus dans un futur proche.

A noter enfin que l'Université Paris Nanterre est particulièrement sensible à la question des équilibres femmes/hommes au sein de ses entités constitutives. Sur ce point, le Comité a relevé à juste titre un déséquilibre au sein du CDPC (17 femmes sur 24 membres). S'agissant des membres permanents, il convient toutefois d'observer qu'après avoir été composé au cours de la période 2018-2022 de 7 femmes et 3 hommes, le CDPC est aujourd'hui composé de 4 femmes et de 4 hommes (+ 1 MCF associé, homme). De ce point de vue, un déséquilibre a été corrigé. Tel n'est en revanche pas le cas pour les doctorants mais le faible nombre de candidats au doctorat empêche de conférer au critère du genre tout son rôle.

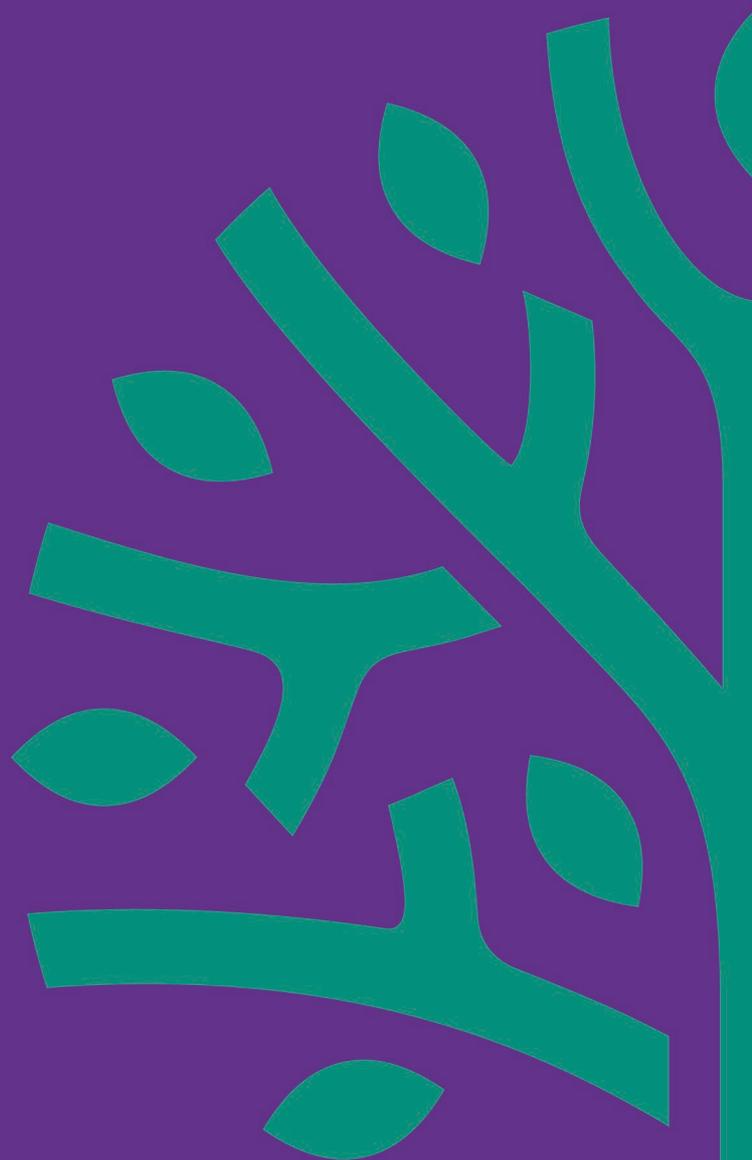
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Yan DALLA PRIA
Vice-Président délégué à la recherche
Université Paris Nanterre



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

